EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COUPIAC
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Séance du 05 juin 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal en exercice 11
Nombre de présents 11
Nombre votes exprimés 11
Date de la convocation : 28/05/2026
L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SAYSSET Elian, Maire.
Présents : SAYSSET Elian, DE LA PAZ Félix, VAILLANT Dominique, DOUMENGE Mélanie, DA SILVA Arnaud, DALICHOUX Marcel, BERTRAND Marie, BREUER Fabienne, DUBOST Fabrice, DE FREITAS OLIVEIRA Armando et FABRE Florence.
Secrétaire de séance : DOUMENGE Mélanie
Objet de délibération n° 20260605_DL05

TARIFS VENTE TERRAIN à BATIR

Le Maire, Mr SAYSSET Elian, rappelle au conseil municipal que la commune dispose de plusieurs terrains à bâtir. Il propose une révision des tarifs fixés par la délibération enregistrée à la préfecture sous le n°012-211200803-20091002-02102009_DL03-DE le 08/10/2009.

Suite aux échanges des membres du conseil municipal, les tarifs de vente de terrain à bâtir situés dans la zone U de la carte communale seront les suivants :

- **Terrains dans le village** **= 1,50 € le m² (un euro et cinquante centimes)**
- **Terrains hors agglomération** **= 1,50 € le m² (un euro et cinquante centimes)**

A l'unanimité des votes, le conseil municipal :

- Abroge toutes les délibérations précédentes, concernant le prix de vente des terrains à bâtir en zone U
- Approuve les tarifs ci-dessus notifiés

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Le Maire,

Élian SAYSSET

MAIRIE de COUPIAC * Aveyron 12550 *

- Transmis au représentant de l'Etat le : .....
- Publié le : .....
Monsieur ou Madame le Maire ou le-la Président/Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
012-211200803-20260605-20260605_DL05-DE
Reçu le 09/06/2026